

Le Pass'Engagement

Un dispositif pour les 18-25 ans

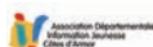
action!

Le Département, la Caf, l'ADIJ
et les collectivités locales s'engagent
auprès des jeunes en quête d'autonomie



Découvre le monde associatif à
travers **l'engagement bénévole**
et bénéficie d'un **coup de pouce**
pour **réaliser ton projet !**

En partenariat avec



Cofinancés par

LOUËZAC
communauté
d'agglomération

LEFFARMOR



Communauté de communes de
Kreiz-Breiz
Finistère - Bretagne



Côtes d'Armor
le Département





Tu as entre 18 et 25 ans ?

Tu souhaites t'engager
dans une association
ou un centre social pour :

rendre service

intervenir auprès de personnes
âgées et/ou handicapées,

accompagner l'aide aux devoirs,

encadrer des activités
sportives, culturelles...

Tu as besoin d'un financement
pour réaliser un projet
personnel et / ou professionnel

qui n'a pas encore débuté (formation,
mobilité, logement) ?

Dépose un dossier de

Pass'Engagement !

et bénéficie d'un financement
en contrepartie d'un engagement citoyen

Date limite de dépôt des candidatures :

le 15 mai 2020

Le Département, la CAF, l'ADIJ et les collectivités locales aux côtés des jeunes



Qu'est-ce que **Le Pass'Engagement?**

Le **Pass'Engagement** est un dispositif incitant à une citoyenneté active et responsable dédié aux 18-25 ans.

Il est ainsi demandé au jeune de **s'engager 2 h minimum par semaine**, de septembre 2020 à juin 2021 au sein d'une association costarmoricaine ou d'un centre social **sur une action visant à rendre service aux personnes**.

En contrepartie, **un financement est accordé** pour soutenir un projet personnel et / ou professionnel **octroyant une bourse pouvant aller jusqu'à 1 200 euros**.



Qui peut en bénéficier ?

Les jeunes de 18 à 25 ans, quelle que soit leur situation, domiciliés sur le territoire des Côtes d'Armor depuis plus de 6 mois (jeunes issus du territoire et/ou justifiant d'une adresse dans les Côtes d'Armor).

Comment en bénéficier ?

Le dossier est à télécharger sur **cotesdarmor.fr** ou **caf.fr** ou à retirer à la Maison du Département de votre territoire.

Une fois le dossier dûment renseigné, accompagné des pièces demandées, adressez-le au Référent de la Maison du Département de votre territoire.

Un entretien obligatoire permettra ensuite de cerner les motivations, l'engagement et d'échanger sur les projets.

Rendez-vous sur
cotesdarmor.fr
ou **caf.fr**



En partenariat avec



LOUDEAC
communauté
Lorient-Océan
D'Armor à Côté



CCKB

Commissariat aux affaires de
Kreiz-Breizh
Finistère Bretagne



Côtes d'Armor
le Département

